JOURNAL	SUD OUEST
DATE	Mardi 14 février 2023

AGRICULTURE

Le département toujours accro aux pesticides

L'association SOS Rivières et Environnement vient d'analyser les données publiques 2021 pour dresser la carte des pesticides en Charente-Maritime. Le département reste le champion du glyphosate

Agnès Lanoëlle
a.lanoelle@sudouest.fr

C'est presque devenu une tradition de début d'année : c'est en février que l'on découvre la carte des achats de pesticides. En Charente-Maritime, ce sont des membres de SOS Rivières et Environnement, particulièrement aguerris au déchiffrage de milliers de lignes, qui s'y attellent depuis des années. Ils viennent donc de s'emparer des données officielles 2021 de la Banque nationale des ventes de produits phytopharmaceutiques par les distributeurs agréés (BNVD), rendues publiques fin janvier, pour dresser un tableau précis et exhaustif des secteurs où l'on a acheté le plus de produits phytosanitaires. La Charente-Maritime, qui compte 440 000 hectares de surfaces agricoles, reste très accro aux pesticides du fait de ses paysages et de ses cultures : plaines céréalières au nord et vignes au sud.

1 Du rouge à l'est et au sud de la carte

Sur la carte de France des pesticides, plus ça tend vers le rouge, plus l'indice de fréquence de traitement (nombre de doses de produits phytosanitaires appliquées par hectare) est élevé. La Gironde, la Marne, la Somme, le Pas-de-Calais et la Charente-Maritime virent carrément au rouge carmin. Dans le département, l'est et le sud (de Matha à Burie, de Pons à Jonzac en passant par Barzan) sont les plus gros consommateurs de pesticides.

> « Les secteurs les plus contaminés sont à forte dominante viticole avec trois fois plus de produits »

2 À la cinquième place française

Avec 1 858 tonnes de substances pesticides achetées tous produits confondus (herbicide, fongicide, insecticide), la Charente-Maritime se situe à la cinquième place des départements français (sur 101) mais rétrograde à la septième position lorsque seules les substances les plus toxiques, celles soumises à la Redevance pour pollutions diffuses (RPD), sont prises en compte. L'année précédente, le département occupait la quatrième position.

3 Numéro 1 du glyphosate et du prosulfocarbe

En 2021, les herbicides sont en baisse de 14 %, ce qui s'explique par un fort recul du glyphosate (-27 %). Malgré tout, la Charente-Maritime reste le premier département acheteur de cet herbicide très controversé qui continue d'être au cœur des débats pour savoir si on l'interdit ou pas. Avec 109 tonnes, le prosulfocarbe est en hausse constante et est le second herbicide le plus utilisé. Un produit très médiatisé ces derniers temps puisque c'est le prosulfocarbe qu'on retrouve à des taux records dans l'air de la plaine d'Aunis.

4 La commune d'Archiac en tête

Avec 7,40 kg de produits achetés à l'hectare, Archiac (entre Pons et Barbezieux) vire en tête des communes les plus gourmandes. Suivie par Beauvais-sur-Matha, Pons, Gémozac ou encore Matha. Sans surprise, ces secteurs les plus contaminés sont à forte dominante viticole et l'on y utilise encore trois fois plus de produits qu'ailleurs. Dans les plaines céréalières, Sainte-Soulle et Saint-Jean-d'Angély figurent en tête des plus gros consommateurs de pesticides. À l'inverse, on notera de nombreux secteurs épargnés : le sud de l'agglomération rochelaise (Aytré et Châtelaillon-Plage) mais aussi Rochefort, le Royannais (Saint-Palais-sur-Mer, Étaules, Mornac-sur-Seudre…) ou encore une partie de l'île d'Oléron (Le Château-d'Oléron, Saint-Trojan-les-Bains, Saint-Georges-d'Oléron).

Plaines céréalières, vignes… La Charente-Maritime reste accro aux produits phytosanitaires. ILLUSTRATION XAVIER LÉOTY

5 L'arbre qui cache la forêt

Pour SOS Rivières et Environnement, il ne faut pas s'arrêter aux seules substances chimiques les plus connues, qui ne pèsent selon eux « qu'entre 50 % et 80 % des produits commercialisés ». Bien d'autres produits passeraient sous les radars, comme les adjuvants chimiques destinés à rendre la substance active plus pénétrante et agressive, et qui peuvent être aussi toxiques que la substance elle-même. Au total, 2 182 tonnes et 2,6 millions de litres de produits pesticides ont été achetés dans le département. Il s'agit d'usages agricoles dans 98 % des cas.

6 Des dommages collatéraux

Selon l'association, « 54 % de la surface totale du département seraient concernés directement par des épandages de pesticides, avec une forte dispersion dans l'atmosphère et dans l'eau ». Le prosulfocarbe, très volatile, ou le chlortoluron dans l'eau qui a contraint à la fermeture du captage de Clavette, en seraient la preuve. « En l'état actuel, l'année 2021 ne présente aucune progression significative vers une meilleure prise en compte des milieux dans la pratique agricole globale en Charente-Maritime. La transition agroécologique continue à relever de l'incantation et d'une promesse pour le futur. La faible progression de l'agriculture biologique et la hausse de 20 % des surfaces du vignoble en pratique conventionnelle ne peuvent être propices à une forte régression des pesticides de synthèse », regrette en conclusion SOS Rivières et Environnement.

« À ce stade des connaissances, le risque pour la santé n'est pas reconnu »

Alors que de nombreuses études alertent sur leur dangerosité, le directeur général de Terre Atlantique, Christian Cordonnier, affirme qu'on on ne peut pas se passer des pesticides. Des produits appliqués dans les règles qui n'ont aucune nocivité, estime-t-il

Christian Cordonnier, directeur général de Terre Atlantique depuis 2011. PHILIPPE BRÉGOWY

Alors que vient d'être publiée la carte des pesticides en France qui place la Charente-Maritime parmi les plus gros consommateurs, le directeur général de la coopérative agricole Terre Atlantique à Saint-Jean-d'Angély, Christian Cordonnier, reste un ardent promoteur des produits de synthèse. Il s'en explique.

La Charente-Maritime reste l'un des départements qui achètent le plus de produits de synthèse pour l'agriculture, et notamment le glyphosate. Pour quelles raisons ?

En premier lieu parce que la Charente-Maritime est un département agricole avec une surface cultivée importante de plus de 330 000 hectares ! Une partie de ces surfaces est gérée avec un travail mécanique du sol simplifié nécessitant une application de glyphosate pour éliminer les plantes concurrentes de celles cultivées. Enfin, pour gérer correctement le désherbage des parcelles et éviter les plantes invasives dangereuses pour la santé des consommateurs (ambroisie, datura…) ou l'ergot, les agriculteurs utilisent aussi le glyphosate à dose adaptée. Avec la hausse du prix du gazole, il nous semble préférable d'appliquer un désherbant avant l'implantation des cultures sans risques de résidus sur les céréales produites et permettant une moindre consommation énergétique… Enfin, les volumes appliqués sont en baisse sur l'année 2021, même s'il ne faut jamais oublier que nous sommes dépendants des conditions climatiques (et les risques associés pour les plantes) car l'agriculteur est et reste connecté à la météo au quotidien.

De nombreux scientifiques démontrent aujourd'hui que le système des bonnes pratiques agricoles ne fonctionne pas puisqu'on retrouve des traces de pesticides un peu partout, dans l'air, l'eau, mais aussi les cheveux, les urines…

De nombreuses études montrent également qu'il n'y a pas de risques dans la très grande majorité des cas. Je vous rappelle qu'en ce qui concerne les analyses des taux de glyphosate dans les urines, la véracité des résultats réalisés par certains labos a été remise en cause. À ma connaissance, et à ce stade des connaissances, le risque pour la santé des consommateurs des productions agricoles françaises n'est pas reconnu. C'est aussi, il me semble, ce qui fait que les produits pour la santé des plantes utilisés sont autorisés.

« Notre job, c'est d'aider les agriculteurs à produire », aimez-vous rappeler, mais ne peut-on pas produire sans glyphosate, chlortoluron, néonicotinoïde ?

Je vous confirme que l'ensemble des salariés de nos entreprises ont pour mission d'aider au quotidien nos associés coopérateurs à produire, produire mieux ! Avec des cahiers des charges et normes à respecter. Il est possible de produire sans aucune action externe, bien sûr, mais pas dans les mêmes productions ni les mêmes quantités. Les solutions phyto de protection des plantes pour tous les types de productions, bio ou pas, se réduisent d'année en année. Les risques pour les cultures restent les mêmes : insectes, maladies, adventices sont réels. Si nous souhaitons collectivement continuer à trouver de bons produits agricoles en France, et pour tous ceux qui les consomment dans le monde, il est cohérent d'utiliser les solutions disponibles pour produire et surtout donner envie à toutes les filières de continuer à rechercher des solutions innovantes pour demain, et notamment en biocontrôle, sous réserve d'une efficacité réelle. Produire, nourrir, garder la souveraineté alimentaire, se rémunérer sont au cœur des priorités de nos agriculteurs. J'espère que nous pourrons, y compris en Aunis, faire comprendre ces enjeux au plus grand nombre et, au final, être satisfait de la qualité de nos modes de productions sur nos territoires.

A. L.

PESTICIDES EN AUNIS

Après la prise de contact, la recherche de solutions avec la médiation

Un premier rapport a été remis aux parties prenantes de la médiation organisée pour faciliter le dialogue entre agriculteurs et riverains en Aunis. Prochain rendez-vous le 7 mars

Une divergence persiste sur la dangerosité des produits. Phytosanitaires pour les uns, pesticides pour les autres. D'un côté les agriculteurs de la plaine d'Aunis, de l'autre les riverains et les membres de l'association Avenir santé et environnement. Les premiers mettent l'accent sur l'usage raisonné des produits. Les seconds pointent leur toxicité. Mais, tous convergent sur le besoin de connaissances scientifiques réellement indépendantes.

Ces éléments sont extraits du rapport dressé au lendemain de la première réunion de médiation organisée à l'initiative de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, le 30 janvier, sur la problématique des pesticides sur le territoire. Cinq communes sont au cœur du dispositif : Bourgneuf, Clavette, Montroy, Périgny et Saint-Rogatien.

À ce stade du processus, Marc Maigné, le maire de Nieul-sur-Mer et conseiller communautaire en charge de piloter l'élaboration du contrat local de santé, et Myriam Bacqué, de la Maison de la communication, pilotes de cette médiation, se félicitent des vertus de l'exercice : « Chacun a pu exprimer sa réalité, ses craintes, ses espoirs. »

Les riverains et les agriculteurs de cinq communes de l'agglomération de La Rochelle débattent de la question des pesticides. ILLUSTRATION XAVIER LÉOTY

Échanges constructifs

Les solutions, si elles s'ébauchent, ce sera pour plus tard. « Nous aimerions en proposer dans les mois qui viennent », exprime, lapidaire, le représentant communautaire qui trouverait cependant « bien » qu'elles puissent coïncider avec la signature du contrat local de santé, en juin 2023.

« Le problème est mis sur la table, les parties prenantes ont fait connaissance, la parole s'est libérée, les attentes sont fortes. » Comme au premier temps d'une valse à mille temps. La feuille de route prévoit désormais, à partir d'une rencontre le 7 mars 2023, « d'essayer de dégager des pistes de progrès locales », dans l'environnement des réglementations nationale et européenne.

Présence d'experts

Lors d'une conférence de presse, lundi 13 février, il a beaucoup été question de méthode. Elle vise à faciliter le dialogue entre riverains et agriculteurs sur les pratiques agricoles en campagne rochelaise. Une approche « amiable » de médiation pensée par la Communauté d'agglomération de La Rochelle et la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres, qui se démarque d'une plus classique médiation de crise. La démarche innove. Le projet ? La co-construction de solutions.

« Nous ignorons quelle sera l'issue, mais nous voulons prendre le pari de continuer », ajoute l'élu. Le 30 janvier, une première réunion à laquelle la presse n'était pas conviée (« pour garder une certaine sérénité ») avait réuni pendant trois heures près de 33 riverains et autant d'agriculteurs, 12 membres d'Avenir santé environnement et autant d'élus répartis de façon homogène sur 12 tables. 36 heures d'échanges cumulés, mais une absence relevée : celle des experts.

« Le temps contraint pour la réunion du 30 janvier ne nous avait pas permis de les réunir. Mais nous les aurons le 7 mars », répond Marc Maigné, notamment un représentant de l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement). « Ils s'exprimeront sur les produits utilisés, ils éclaireront le débat mais, prévient Myriam Bacqué, ils ne prendront pas le pouvoir. »

Philippe Baroux